



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de modification du règlement de plan d'urbanisme 271.

AVIS PUBLIC est donné par ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance du **1^{er} décembre 2025**, le projet de règlement 271-2 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 271.

Une consultation publique aura lieu le **17 décembre 2025 à 19h00** au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé situé au 2555, rue du Parc. L'objet de cette consultation publique est de recueillir les commentaires et de répondre aux questions des personnes intéressées à l'égard du projet de règlement, lequel vise à :

- modifier l'orientation 3.3 « Favoriser l'agrotourisme » afin d'autoriser l'usage « hébergement de plein air par une entreprise agricole »;
- ajouter un objectif permettant l'usage « hébergement de plein air par une entreprise agricole » sur l'ensemble du territoire;
- intégrer des dispositions relatives aux îlots de chaleur.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1670, route 202, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

DONNÉ à Franklin, ce 2 décembre 2025.



Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 décembre 2025.



Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière